
Etaient présents : Brigitte JAMET, François LE BERRE, Yann KEREBEL, Mary KEREBEL, Didier MELLOUET, Anne JOURDAIN, Frédéric MORVAN, Caroline RIBEZZO, Eric COZIEN, Cloé PAQUE, Amandine KEROUANTON, Morgane LE GALL, Morgan LE QUELLEC, Marie-France PEZENNEC, Philippe DHAUSSY et Sylvain GUERIN.

Absents excusés : Michel JOURDEN qui a donné procuration à François LE BERRE, Marie MORGANT qui a donné procuration à Yann KEREBEL, Ronan LANSONNEUR qui a donné procuration à Frédéric MORVAN.

Secrétaire de séance : Brigitte JAMET

En début de séance, les procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

TRAVAUX

1) **Adhésion au programme ACTEE 2**

ACTEE est un programme de collecte des certificats d'économie d'énergie (CEE) porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR). L'objectif de ce programme est de soutenir financièrement des projets de rénovation énergétique. Il agit notamment dans les deux domaines suivants :

- L'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques performants et bas carbone.

En décembre 2020, le jury du programme ACTEE a retenu la candidature du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement du Finistère (SDEF), ce qui permet aux collectivités adhérentes au SDEF de recevoir une assistance dans la réalisation de leurs travaux de rénovation énergétique.

En tant que lauréat du programme, le SDEF prévoit l'accélération du remplacement des chaudières vétustes par des équipements n'utilisant pas d'énergie fossile (chaudière bois granulé ou pompe à chaleur). Ainsi, les collectivités peuvent bénéficier de financement pour :

- Réaliser des études techniques de remplacement des chaudières (financement à hauteur de 90% plafonné à 2 250€) ;
- Proposer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux (financement à hauteur de 30%) ;
- La fourniture et la pose de capteurs (financement à hauteur de 50%) ;
- Le remplacement des chaudières via les CEE Coup de pouce (ci-joint une plaquette de présentation des CEE Coup de pouce).

Les travaux devront être engagés avant le 31 décembre 2021 et terminés avant le 31 décembre 2022.

En parallèle, le comité syndical du SDEF a décidé de bonifier le montant des CEE à 15€/MWhcumac et de proposer un nouveau programme de financement des audits énergétiques.

Le Conseil municipal ayant inscrit au budget les crédits nécessaires pour le remplacement de la chaudière fioul de la mairie par une chaudière à granulés, il lui est proposé d'adhérer à ce programme.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décidé, à l'unanimité de ces membres :

- D'adhérer au programme ACTEE 2 ;
- D'autoriser le Maire ou son représentant de signer la convention et ses éventuels avenants ;

2) Réhabilitation du préau de l'école de Kerargroas – Accompagnement de la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) Bretagne

Vu l'article L. 414-1 et suivants du Code de l'environnement,
Vu la délibération n°2021-26 du Conseil municipal en date du 8 avril 2021,

Le préau de l'école primaire de Kerargroas accueille actuellement 4 nids de moineaux domestiques, espèce protégée. Il est interdit de détruire les adultes, les nids, les œufs et les juvéniles. Cependant et par dérogation, la destruction et l'enlèvement des nids peut être autorisée.

Les travaux de démolition et reconstruction du préau étant nécessaires pour des raisons de sécurité, Monsieur le Maire a effectué une demande de dérogation auprès de la Direction départementale des territoires et de la mer. Il est prévu de prévoir, dans le cadre de ces travaux, la réalisation de cavités pour permettre la nidification des moineaux domestiques. Pour cette demande, la Commune a été accompagnée par LPO Bretagne.

Il est proposé au Conseil municipal de poursuivre cette assistance de la LPO Bretagne dans le cadre de ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'accompagnement de la LPO Bretagne dans cette procédure dérogatoire.

ENFANCE JEUNESSE

3) Mise en place du dispositif « Argent de poche »

Le dispositif « Argent de poche » crée la possibilité pour les adolescents entre 15 et 17 ans d'effectuer des chantiers de proximité pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les participants reçoivent une indemnité.

Le règlement relatif à ce dispositif est annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, :

- Valide l'engagement de la Commune dans ce dispositif ;
- Approuve le projet de règlement ;
- Autorise le Maire ou son représentant à solliciter l'agrément auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale.

FINANCES

4) Décisions modificatives

Il est proposé au Conseil municipal les modifications suivantes :

- Le budget primitif 2021 prévoit la cession d'un ancien véhicule avec reprise (articles 675, 775, 7761, 192). Le Comptable public informe la mairie que même si une vente avec reprise est certaine ou déjà réalisée, elle ne doit apparaître dans le budget primitif.
- Une rectification de 20 € de l'affectation de résultat (article 1068) est nécessaire.
- Une inscription d'une subvention obtenue de 20 000 € pour le remplacement de la chaudière de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modifications suivantes :

➤ Section de fonctionnement :

Chapitre et article	Crédits	Chapitre et article	Crédits
042/675 – valeurs comptable des immobilisations	- 11 725,02 €	77/775 – produits des cessions d'immobilisations	- 320,11 €
		042/7761 – différences sur réalisations	- 11 404,91 €
TOTAL	- 11 725,02 €	TOTAL	- 11 725,02 €

➤ **Section d'investissement :**

DEPENSES		RECETTES	
040/192 – plus ou moins-value sur cession immobilière	- 11 404,91 €	040/192 – plus ou moins-value sur cession immobilière	- 11 725,02 €
204 – Subventions d'équipements (SDEF)	11 404,91 €	10/1068 – Excédent de fonctionnement	- 20,00 €
		16/1641 - Emprunts	- 8 575,09 €
		13/1347 – Subventions d'investissement	20 000,00 €
		024 – plus ou moins-value sur cession	320,11
TOTAL	0,00 €	TOTAL	0,00 €

➤ **Compte rendu des décisions prises au titre de la délégation du Conseil municipal au Maire**

Commande publique

Objet	Date de notification	Montant H.T.	Titulaire
Levé topographique – rue de Kériével	10/05/2021	1 500,00 €	BINARD – 29810 PLOUARZEL
Campagne de point à temps	10/05/2021	14 844,00 €	BINARD – 29810 PLOUARZEL
Bavettes avant et arrière + brosse pour restaurant scolaire	11/05/2021	147,94 €	COMMACH – 69230 SAINT-GENIS-LAVAL
Boitiers DVD pour Médiathèque	11/05/2021	105,00 €	ASLER DIFFUSION – 69530 BRIGNAIS
Inspection TV réseau EP	11/05/2021	510,00 €	CEQ – 29290 SAINT-RENAN
Peinture bâtiment	18/05/2021	997,57 €	L'UNIVERS DU PEINTRE – 29200 BREST
Panneaux et matériel signalétiques	20/05/2021	127,40 €	ISOSIGN – 71210 SAINT EUSEBE
Plaque polycarbonate Makrolon Clear	21/05/2021	609,44 €	PROLIANS – 29850 GOUESNOU